Toulouse : de la prison avec sursis pour les clandestins qui agressent nos filles !

écrit par Christine Tasin | 10 septembre 2017
Il la suit, il lui touche l'entrejambe… Il reconnaît les faits au tribunal, alors qu'il a déjà été pris sur le fait pour un fait similaire le 14 avril (jugement prochainement), il avait pris à pleines mains les seins de sa victime cette fois…

Il a 22 ans, il est demandeur d'asile (on ignore sa nationalité) ainsi que sa famille, femme et bébé. Sa femme présente à l'audience le soutient. La prochaine fois elle immobilisera la victime pour que l'obsédé puisse se servir tranquillement sur la bête ?

Les deux comportements, celui de la femme et celui de l'homme, font penser qu'il s'agit de musulmans… Vous en connaissez beaucoup vous, des femmes qui trouvent normal que leur mari agresse sexuellement une autre femme ?

Que demande le procureur ? L'extradition hors de France, d'urgence, afin de protéger nos jeunes ?

Vous n'y pensez pas… Le pauvre homme ! Le procureur demande un an de prison… avec sursis ! Ça va lui faire de l'effet, c'est sûr.

Et les juges ? Ils ont écouté l'avocat *l'étranger agresseur a forcément compris la leçon et, croix de bois croix de fer il ne recommencera pa*s. Et hop ! 8 mois de prison avec sursis… Quand mettre des lardons dans la boîte à lettres d'une mosquée coûte 6 mois de prison ferme… Quand mettre dans l'espace public des silhouettes de femmes déplaisant à des pseudo-féministes hystériques est interdit…

Bref, les femmes françaises ne valent rien pour les juges de Toulouse, qu'on se le dise.

Les femmes françaises, c'est de la viande à tripoter impunément, pour les juges de Toulouse.

On appréciera notamment le procureur Pierre Demonte : «*Les faits sont d'une certaine gravité d'autant qu'ils sont commis sur une mineure de 15 ans, dans un espace public et en pleine journée. Pire encore, le prévenu ne donne aucune explication à son geste*».

http://www.ladepeche.fr/article/2017/09/10/2642492-metro-adolescente-rebelle-agresseur-finit-tribunal.html (merci Pacloue qui nous a signalé l'article)

Si les faits avaient été commis sur une femme adulte ce serait sans importance ?

Si les faits avaient été commis la nuit, dans un restaurant, cela aurait été moins grave ?

Si le prévenu avait dit « les femmes françaises ne portent pas la burka, ce sont des salopes qui nous provoquent », cela aurait été moins grave ?

Et le juge Alain Moulis qui pose la question qui tue : «*Votre geste était-il volontaire ?*». Un déséquilibré de plus ou de moins, finalement, au point où on en est….

On appréciera aussi le cynisme de l'avocat : *Ce sont des faits désagréables. Je le sais d'autant plus que je suis une femme*.

Juste des faits désagréables, mais pas de quoi en faire un fromage, quoi. Après tout la lycéenne n'a pas été violée, alors de quoi elle se plaint, hein ? Quelques tripatouillages n'ont jamais tué personne…

On peut imaginer que l'origine de l'individu et son « ignorance » de nos moeurs a été évoquée, qu'on a fait pleurer dans le prétoire sur sa vie, les dangers qu'il a

courus pour venir chez nous, sa petite femme et son petit bébé…

A vomir.

Un Français de souche qui ferait la même chose à une musulmane paierait très cher, par contre. La charia se généralise dans les tribunaux français.

Les Français n’ont plus confiance dans leurs politiques, plus confiance dans leurs journalistes, et de moins en moins dans leur justice.

Un jour ou l’autre, un ou des Français vont rendre justice eux-mêmes, venger leur petite amie, leur fille, leur femme… Et uniquement parce que ni politiques ni juges ne font leur travail, ne mettent pas hors d’état de nuire des violeurs potentiels, des terroristes potentiels.

On a beau regarder avec horreur l’avenir qui nous est réservé, les politiques ne bougent pas d’un poil, les juges continuent leur oeuvre de destruction massive.

La question est : parce qu’ils n’osent pas, veulent-ils pousser à bout les Français pour que ces derniers repoussent l’envahisseur et déclenchent, en vengeant les leurs, une guerre qui ne peut être que terrible ?

Merci aux Toulousains de suivre l’affaire et notamment le résultat du procès pour l’agression du 14 avril, il aura lieu le 5 octobre.